



Conseil municipal de janvier 2014

Point A : Point sur le développement des maisons de quartier

Intervention du groupe EELV

Monsieur le Maire

Cher-e-s collègues

Nous allons nous prononcer ce soir sur la création de deux maisons de quartier.

Celle du petit Ivry est créée sur la base d'un équipement préexistant, le centre sportif et socio-culturel de Pierre et Marie Curie, tandis que celle de Gagarine sera créée de toutes pièces puisqu'aucune structure n'existe actuellement dans ce quartier qui en a pourtant besoin.

Concernant la maison de quartier du Petit Ivry, j'ai parcouru le projet social de la future maison de quartier du Petit Ivry et je le trouve très pertinent. Ce nouveau projet permettra d'éviter les erreurs du passé afin que les services de la ville mais aussi les associations du quartier ne travaillent pas chacun dans leur

coin, en vase clos, mais bien de manière transversale car les demandes des habitants peuvent nécessiter une réponse coordonnée de plusieurs services. De même un projet de quartier est à prendre dans sa globalité et ne peut-être segmenté Par ailleurs le projet social indique qu'un des objectifs est d'encourager les habitants à prendre part à la vie de la maison de quartier et de développer la mobilisation des acteurs de quartier via la mise en place d'un conseil de maison ou un d'un comité d'usagers. Notre groupe aimerait avoir davantage de précisions sur le fonctionnement et le pouvoir de décision réel de ces futures instances.

Il faudra que les services déployés dans la maison de quartier soient capables de créer du lien social : il faut donc que les services recherchent au maximum la proximité avec les habitants.

Concernant la maison de quartier de Gagarine Truillot, il s'agit comme je viens de le dire de créer une toute nouvelle structure dans un quartier dont la demande sociale est forte. Le diagnostic social a révélé les faiblesses de la cité qui malgré sa proximité avec le centre-ville se sent à l'écart et concentre les difficultés. C'est sur les besoins identifiés par les habitants que le projet doit se construire : la prise en charge des enfants hors du temps scolaire, l'apprentissage du français et l'accès au droit et aux démarches administratives. Un des principaux axes de travail est évidemment l'accompagnement des habitants dans la future transformation du quartier à laquelle nous travaillons.

Les services rappellent que l'ouverture prévue pour juillet 2015 devra se faire en la concordance avec le projet de renouvellement urbain et recommandent de « travailler à l'accompagnement de la phase de relogement, en générant des temps de concertation autour du projet (expositions, animations autour de l'évolution du quartier) et en donnant l'ensemble des éléments d'information concernant les étapes d'avancement des travaux ». Or la concertation ce n'est pas communiquer de manière descendante, même massivement, sur l'avancée d'un projet. La concertation suppose la confrontation entre les parties, l'échange d'arguments, l'explicitation des points de vue de chacun. C'est pourquoi, nous souhaitons la mise en place d'ateliers du projet associant habitants et associations.

Ce qui m'amène à mon deuxième point. Notre groupe aimerait savoir comment s'intégreront les comités des quartiers dans ces deux nouvelles maisons de quartier et comment la charte des comités de quartier y sera appliquée. Puisque ces maisons seront des centres sociaux agréés, je rappelle qu'une charte des centres sociaux a été créée en 2000 de façon à ce que ces derniers fonctionnent en s'appuyant sur les valeurs suivantes : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie. Souscrivant pleinement à l'ensemble de ces objectifs le groupe EELV votera la délibération qui nous est proposée.

Je vous remercie